



Collaboration

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 28 octobre 2004

Quelles sont les modalités pour collaborer à votre action de lutte contre le tabac ? Nous sommes une association bruxelloise : DEFENSE ENVIRONNEMENT BRUXELLES 23 rue des Moutons 1180 BRuxelles et publions un trimestriel, dans lequel nous voudrions encourager à Bruxelles les restaurateurs à se joindre à la liste, non-fumeurs.

Réponse :

Nous allons prendre contact directement avec vous par ailleurs, mais vous pouvez, dès maintenant saisir les Bonnes adresses pour non-fumeurs